Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 18 (1947)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tchécoslovaquie envisageait la fabrication de montres, car ce pays dispose d'un potentiel industriel remarquable. Il a des techniciens et des ouvriers dont la valeur professionnelle est grande, J'ai eu l'occasion de voir une statistique se rapportant au nombre des machines automatiques utilisées dans un certain nombre de pays industriels. La Suisse venait en tête. La Tchécoslovaquie suivait et l'Allemagne ne venait qu'après. Il s'agit là, bien entendu, d'un nombre de machines proportionné à l'importance de la population. Etant bien moins nombreux que les Allemands, il va de soi que le nombre de nos machines était bien inférieur au leur.

Les Tchèques seraient donc capables de créer quelque chose d'intéressant chez eux. Et si leur puissance politique ne leur suffisait pas pour obtenir notre collaboration, rien ne s'opposerait à ce qu'ils utilisent celle des Russes, leurs alliés. Il est donc indispensable, si nous voulons éviter l'apparition de concurrents dans tous les Etats importants qui considèrent l'industrie horlogère comme une part de leur potentiel de guerre, de nous protéger par des accords limitant les risques. Tout cela peut être fait sans que d'autres branches d'industrie aient à en souffrir réellement. Les fabricants de machines désirent naturellement vendre leur production, mais s'ils fortifient nos concurrents, ils réduiront d'autant leur principal marché, qui est précisément la Suisse. Il est donc possible de concilier les intérêts des uns et des autres.

Il ne suffit pas de déclarer que la concurrence étrangère est dangereuse, il faut envisager des moyens par lesquels on peut se protéger contre elle. Il ne faut pas seulement invoquer les risques, il faut les mesurer exactement, prévoir leur développement, déterminer leur caractère et prendre contre eux les contre-mesures qui s'imposent. C'est un examen auquel nous convions tous ceux que ces problèmes intéressent.

Et ces problèmes intéressent les gouvernements des cantons horlogers, des groupements du genre du vôtre, Messieurs les membres de l'Association des intérêts du Jura, les associations patronales, notre Fédération, tous les groupements économiques dont l'existence dépend de l'industrie horlogère. Nous avons tous un grand effort collectif à accomplir. Seule notre union pourra compenser notre faiblesse numérique et nous donner les forces nécessaires pour défendre notre patrimoine.

Je n'ai pas dit tout ce que j'avais à dire, mais mon exposé n'a déjà duré que trop longtemps. Il serait intéressant d'instituer maintenant un débat et si quelqu'un dans l'auditoire n'était pas d'accord avec moi sur un point quelconque, je serais très heureux de l'entendre.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. o Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité: Par l'administration du Bulletin — *Editeur:* Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 5.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source